

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT Loire-Atlantique
ARRONDISSEMENT NANTES
CANTON SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le mardi sept avril, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session d'installation, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du trente-et-un mars deux mil vingt-six, sous la présidence de Sébastien ARROUËT, Maire.

Etaient présents :

Mme Elodie RAGUIN, M. Dominique FOLLUT, Mme Sandrine FOUILLÉ, M. Damien LE ROUX, Mme Gaëtane THOMAS-TINOT, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Éliseo BASTARD, Mme Moïra ASSES, M. Florent THOMAS, Mme Stéphanie LE GOFF, M. Bernard GIUMELLI, Mme Emmanuelle BÉTY, M. Jean-Jacques DERRIEN, Mme Charline TANGUY, M. Arnaud CHAGNEAU, Mme Estelle DE PLINVAL, M. François OILLIC, Mme Stéphanie LEFEBVRE, M. Bertrand DESSIRIER, Mme Aurélie LACROIX, M. Armel PÉDRON, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS

Absents ayant donné pouvoir :

M. Thierry BOUTIN	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN
Mme Mathilde LALART	donne procuration à	Mme Sandrine FOUILLÉ
Mme Laure PALISSE	donne procuration à	Mme Charline TANGUY
M. Alban VARUTTI	donne procuration à	M. Gilles BERRÉE
Mme Armelle CHABIRAND	donne procuration à	M. Jean-Sébastien GUITTON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Moïra ASSES ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

35. DCM2026S3N35 – Budget principal Ville – Exercice 2026 – Approbation de la décision modificative n° 1

Monsieur le Maire rapporte :

À la suite de l'adoption du budget primitif 2026 le 9 février 2026, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal.

Cette décision traduit les premières orientations de la nouvelle municipalité élue en mars 2026, notamment l'ajustement de la programmation des investissements par l'arrêt de certains projets, ainsi que la prise en compte de la probable non-exécution de plusieurs dépenses dans une année de transition entre deux mandats.

Cette décision modificative porte principalement sur les éléments suivants :

En recettes de fonctionnement :

- L'ajustement des crédits inscrits au **chapitre 731 « Fiscalité locale »** suite à la notification de l'état des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, compte tenu d'une réduction plus importante que prévu des bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, compensée partiellement par une augmentation des bases fiscales de taxe foncière ainsi que des bases de la taxe sur les pylônes : - 2 944 €.
- L'inscription de crédits supplémentaires au **chapitre 74 « Dotations, participations et subventions »**, compte tenu de l'augmentation des allocations compensatrices notifiée dans l'état de notification des produits prévisionnels des taxes directes pour 2026 : + 30 844 €

En dépenses de fonctionnement :

- La suppression des crédits prévus au chapitre **014 « Atténuations de produits »** pour le dispositif de lissage conjoncturel suite à la suppression de ce dispositif dans la version finale de la loi de finances pour 2026 : - 163 100 €.
- Une augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de + 191 000 €.

En recettes d'investissement :

- Une augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, à hauteur de + 191 000 €.
- Le retrait des crédits correspondant au retrait d'une subvention de l'Agence nationale du sport (ANS) : - 75 000 €.
- Une diminution du recours à l'emprunt d'équilibre de la section : - 1 087 500 €.

En dépenses d'investissement :

- L'inscription de crédits au chapitre **13 « Subventions d'investissement »** nécessaires au remboursement d'une partie de du montant d'aide à la relance de la construction durable (ARCD) perçue en 2022, en raison de l'annulation d'un permis de construire : + 61 500 €.
- L'ajustement des crédits inscrits aux **chapitres 20 « Immobilisations incorporelles », 21 « Immobilisations corporelles » et 23 « Immobilisations en cours »**, correspondant au retrait ou au report d'opérations (à titre principal, la réhabilitation de l'aile Est du complexe sportif de la Cholière et les travaux d'aménagement extérieurs du Mail), à réétudier dans le cadre d'une actualisation de la programmation pluriannuelle des investissements : - 1 033 000 €.

Il est proposé par cette décision modificative n° 1 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2026	DM n°1		Total Budget 2026
Recettes de fonctionnement	44 044 400,00 €		27 900,00 €	44 072 300,00 €
		Chapitre 731 Fiscalité locale	- 2 944,00 €	
		Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	+30 844,00 €	
Dépenses de fonctionnement	44 044 400,00 €		27 900,00 €	44 072 300,00 €
		Chapitre 014 Atténuations de produits	- 163 100,00 €	
		Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	+ 191 000,00 €	
Recettes d'investissement	14 306 500,00 €		- 971 500,00 €	13 335 000,00 €
		Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 191 000,00 €	
		Chapitre 13 Subventions d'investissement	- 75 000,00 €	
		Chapitre 16 Emprunts et dette	- 1 087 500,00 €	

	BP 2026	DM n°1	Total Budget 2026
Dépenses d'investissement	14 306 500,00 €		- 971 500,00 €
		Chapitre 13 Subventions d'investissement	+ 61 500,00 €
		Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- 210 000,00 €
		Chapitre 21 Immobilisations corporelles	- 143 000,00 €
		Chapitre 23 Immobilisations en cours	- 680 000,00 €

DECISION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

VU la délibération du 9 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget principal,

Sur proposition de la commission plénière et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 8 voix CONTRE de M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Armelle CHABIRAND, M. André NYAMSI, Mme Anne-Sophie LOUBOUTIN, M. Thierry GUISEL, Mme Valérie DREYFUS du groupe « Orvault ensemble » :

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 du budget principal de la Ville qui s'équilibre comme suit :

	BP 2026	DM n°1	Total Budget 2026
Recettes de fonctionnement	44 044 400,00 €		27 900,00 €
		Chapitre 731 Fiscalité locale	- 2 944,00 €
		Chapitre 74 Dotations, subventions et participations	+30 844,00 €

	BP 2026	DM n°1	Total Budget 2026	
Dépenses de fonctionnement	44 044 400,00 €		27 900,00 €	44 072 300,00 €
		Chapitre 014 Atténuations de produits	- 163 100,00 €	
		Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	+ 191 000,00 €	
Recettes d'investissement	14 306 500,00 €		- 971 500,00 €	13 335 000,00 €
		Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 191 000,00 €	
		Chapitre 13 Subventions d'investissement	- 75 000,00 €	
		Chapitre 16 Emprunts et dette	- 1 087 500,00 €	
Dépenses d'investissement	14 306 500,00 €		- 971 500,00 €	13 335 000,00 €
		Chapitre 13 Subventions d'investissement	+ 61 500,00 €	
		Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	- 210 000,00 €	
		Chapitre 21 Immobilisations corporelles	- 143 000,00 €	
		Chapitre 23 Immobilisations en cours	- 680 000,00 €	

Extrait certifié conforme
Orvault, le 8 avril 2026

Pour le Maire
Le Directeur général des services



François BONNEAU

La secrétaire de séance




Moïra ASSES

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le : **08 AVR. 2026**

Et par publication le : **08 AVR. 2026**

